

Agence Régionale Pour la Biodiversité et l'Environnement

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du :

18 février 2021 (en visioconférence - loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N°: 1805

<u>7 Membres (avec voix délibérative) présents</u>: Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphat (CR), Richard Miron (CR), Jean-François Luc (CR), Christian Mounier (CD 84), Didier Réault (CD 13), Philippe Armengol (CA Grand Avignon)

Compte de Gestion 2020

<u>2 Pouvoirs</u> : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Richard Miron (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Christian Mounier (CD 84)

1 Membre (avec voix délibérative) excusé : François Cavallier (CD 83)

Participaient également (non votants): Pacale Mazzocchi (Paierie), Céline Hayot (CR), Béatrice Orelle (CD13), Carole Toutain (CD84), Frédérique Gerbeaud (OFB), Guy Parrat (CESER), Annick Mièvre (AdE), Géraldine Biau (DREAL), Thomas Fourest, Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Christel Desiderio, Stephane Sebban (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 9 sur 10 Quorum atteint

Considérant

Qu'après avoir pris connaissance du compte de gestion 2020 établi par le comptable public du Syndicat Mixte, les résultats sont conformes à ceux du compte administratif 2020 établi par la

Présidente de l'ARPE-ARB;

Ouï

L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'approuver le compte de gestion 2020 établi par le comptable public de l'ARPE-ARB.

Fait et délibéré à Marseille, le 18 février 2021

Pour copie conforme, La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT